



N° 7134
Entrée le 08.11.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 08.11.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 7 novembre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire concernant **le fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC)**, à Monsieur le **Ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire**.

La Coopération luxembourgeoise ayant initié l'idée de cet instrument d'investissement, fut également un des premiers contributeurs du Fonds ABC. Le Fonds était lancé en 2019 et est basé au Luxembourg. Il vise à stimuler le développement économique et social en zones rurales dans les pays en voie de développement via l'apport d'investissements aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) rurales et agricoles.

Lors du dernier débat sur la politique de coopération à la Chambre, Monsieur le Ministre avait expliqué que le fonds ABC est certifié sur leurs critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par l'agence LuxFlag.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1) Monsieur le Ministre, peut-il me fournir davantage d'explications en ce qui concerne la méthodologie de suivi et des critères ESG qui sont appliqués par le fonds ABC aux entreprises qu'il appuie ?**

Selon mes informations, à part des entreprises ayant leur siège dans des pays en voie de développement, il existe aussi des entreprises qui ont leurs sièges aux États-Unis ou encore en Europe, et qui sont financées par le Fonds ABC.

- 2) Monsieur le Ministre peut-il confirmer cette information ? Dans l'affirmative Monsieur le Ministre estime-t-il que ces investissements s'alignent toujours avec les objectifs initiaux du fonds ?**

Afin d'identifier des « PME prometteuses », offrant des investissements intéressants et susceptibles d'avoir un impact considérable, le gestionnaire du Fonds ABC collabore avec l'Alliance pour la Révolution verte en Afrique (AGRA). Cependant, le rapport « Fausses promesses »¹, émis par un ensemble d'organisations civiles internationales et d'organisations paysannes africaines, témoigne de progrès très limités pour atteindre les objectifs des programmes AGRA et même d'augmentations des taux d'insécurité alimentaire dans les 13 pays cibles d'AGRA.

**3) Quel est l'avis de Monsieur le Ministre concernant ces critiques ?
L'implication de l'AGRA dans le Fonds ABC peut-elle être justifiée ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Stéphanie EMPAIN
Députée

¹ https://www.fian.be/IMG/pdf/agra_fr_web_final.pdf



Réponse de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Franz Fayot à la question parlementaire n°7134 du 7 novembre 2022 de Madame la Députée Stéphanie Empain.

1) Monsieur le Ministre, peut-il me fournir davantage d'explications en ce qui concerne la méthodologie de suivi et des critères ESG qui sont appliqués par le fonds ABC aux entreprises qu'il appuie ?

En amont de tout investissement, le processus de diligence comprend une évaluation des critères ESG de l'organisation de partenariat potentiel qui est effectuée de manière indépendante par l'organisation non gouvernementale internationale Agriterra. Cette évaluation est effectuée de manière systématique sur tous les investissements du Fonds ABC et le Fonds dispose d'une liste d'exclusion des secteurs nuisibles dans lesquels il est interdit d'investir.

En outre, sur la base d'un questionnaire d'évaluation du risque ESG, un score de risque ESG est attribué à chaque proposition d'investissement. Suite à ce *scoring* les investissements sont classés par catégories ; allant de risque élevé à risque faible.

L'investissement dans tout projet à "risque ESG élevé" est interdit. De plus, l'évaluation des risques ESG comprend un score climatique spécifique.

Dans l'ensemble, le Fonds suit les politiques et procédures de sauvegarde en matière sociale, environnementale et de gouvernance du FIDA, qui à son tour suit les bonnes pratiques internationales.

Une fois l'investissement approuvé, le Fonds définit avec l'entreprise bénéficiaire de l'investissement les indicateurs d'impact sélectionnés qui feront l'objet d'un suivi régulier. Au cours de la période post-investissement, le Fonds surveille les données d'impact rapportées par ses bénéficiaires à la fréquence convenue. L'intervention du Fonds est complétée par un mécanisme d'assistance technique qui contribue également à aider les entreprises bénéficiaires à renforcer leurs capacités à produire un impact social et environnemental positif tout en atténuant les risques ESG.

Le système de gestion des risques ESG du Fonds ABC a permis au Fonds de recevoir le label ESG de LuxFlag.

2) Monsieur le Ministre peut-il confirmer cette information ? Dans l'affirmative Monsieur le Ministre estime-t-il que ces investissements s'alignent toujours avec les objectifs initiaux du fonds ?

Tous les investissements du Fonds sont alignés sur les objectifs du Fonds et sont soumis aux mêmes critères de sélection par rapport à la stratégie d'investissement du Fonds, qui vise à soutenir les investissements des petites exploitations agricoles et des PME, à faciliter l'accès au crédit et à l'assistance technique, en particulier pour les segments de marché mal desservis de la population rurale.

En ligne avec la stratégie d'investissement du Fonds ABC, le Fonds ABC a investi dans l'entreprise Agriculture Ltd. Kenya, qui offre une solution numérique pour les petits agriculteurs kényans et dont la société mère se trouve aux États Unis. L'équipe de direction responsable des opérations quotidiennes est cependant basée à Nairobi, au Kenya. Finalement, le Fonds a aussi investi dans FACTS East Africa dont la société mère est basée

aux Pays-Bas. FACTS fournit des prêts de fonds de roulement au Kenya et en Ouganda aux PME et entrepreneurs émergents en Afrique.

3) Quel est l'avis de Monsieur le Ministre concernant ces critiques ? L'implication de l'AGRA dans le Fonds ABC peut-elle être justifiée ?

À la première clôture, la Commission européenne a engagé 40 millions d'euros, AGRA 4,5 millions d'euros et le Luxembourg 5 millions d'euros dans la tranche initiale du fonds, l'idée de cet instrument financier innovateur étant de servir d'effet de levier pour mobiliser des investissements privés pour la réalisation des ODD. De ce fait, AGRA est aussi représentée dans la gouvernance du fonds au même titre que le Luxembourg c'est-à-dire dans le conseil d'administration et le comité d'investissement.

Le FIDA et AGRA travaillent en étroite collaboration avec le gestionnaire du fonds pour identifier des opportunités d'investissement attractives et ayant un impact sur les MPME prometteuses. L'AGRA met l'accent sur le développement des capacités du secteur privé pour l'adoption et l'intensification des technologies agricoles en Afrique et s'appuiera sur ce travail pour déployer le fonds sur tout le continent.

Luxembourg, le 6 décembre 2022

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

(s.) Franz Fayot